Prestations annexes aux opérations de travaux : CT – SPS – diagnostics et repérage amiante

Marché de prestations intellectuelles

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Mode de consultation : appel d'offres ouvert

Pli à remettre avant le 05 janvier 2027 à 11h

1. Objet du règlement

Le présent règlement se rapporte au contrat de Prestations annexes aux opérations de travaux : CT – SPS – diagnostics et repérage amiante.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

- Lot 1 Missions de CT (contrôleur technique)
- Lot 2 Missions de CSPS (Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé)
- Lot 3 Diagnostics dans les bâtiments
- Lot 4 Repérage d'amiante et d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (H.A.P.) avant travaux de voirie et réseaux divers

2.2 Durée

Le contrat prendra effet à compter de sa date de notification ou de la date indiquée par celle-ci, pour une période de 1 an à l'issue de laquelle il sera renouvelé par période identique par tacite reconduction 3 fois, par la Personne Publique. La durée maximale du contrat est de 4 ans.

2.3 Prix

Les prix conclus sont unitaires. Les prix unitaires pourront faire l'objet de bons de commande, suivant des montants minimum et maximum définis ci-après.

Les montants minimum et maximum annuels de commandes sont les suivants :

Lots	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
Lot 1 Missions de CT (contrôleur technique)	0 €	70 000 € HT
Lot 2 Missions de **CSPS** (Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé)	0 €	70 000 € HT
Lot 3 Diagnostics dans les bâtiments	0 €	70 000 € HT
Lot 4 Repérage d'amiante et d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (H.A.P.) avant travaux de voirie et réseaux	0 €	70 000 € HT

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres (procédure ouverte), en application de l'article L. 2124-2 du code de la commande publique.

3.2 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le contrat ne prévoit pas de prestations supplémentaires éventuelles.

3.3 *Variantes*

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.4 Tranches optionnelles

Le marché ne comporte pas de tranches optionnelles.

3.5 Dépôt de question et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à 5 jours calendaires avant la remise des plis. L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à 5 jours calendaires avant la remise des plis. Le nombre de jour comprend le jour de remise des plis.

4. Réponse des entreprises

4.1 Visite des lieux

sans objet.

4.2 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le ***05/01/2027 à 11h.*** Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme: https://www.marches-publics.info/ (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt). Aucun dépôt papier ne sera accepté. Des tutoriels sont disponibles sur la plateforme précitée pour créer un compte entreprise ou se connecter à la salle des marchés.
Nota : l'acheteur autorise le candidat à remettre parallèlement une copie de sauvegarde par voie électronique (outil de son choix à condition qu'il respecte les exigences de l'annexe 8 du code de la commande publique).

4.3 Contenu du pli

Le pli doit contenir les documents suivants :

- ❑ Le contrat
- ❑ les DC1 et DC2 (ou DUME)
- ❑ Les références précédentes pour des prestations similaires
- ❑ L'annexe financière : BPU Bordereau des Prix Unitaires et Le détail quantitatif estimatif du candidat (au format Excel)
- ❑ La trame du mémoire technique complétée des éléments de réponse du candidat
- ❑ L'annexe « délais » pour les lots 3 et 4

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance…) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat, sur la plateforme gratuite Hiveo https://www.hiveo.fr *, mise à disposition par l'acheteur.*

5. Analyse des plis

5.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

5.2 Critères de choix de l'offre

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur 100 points, pondérée au vu des critères suivants :

- ❑ Prix (50 %)
- ❑ Valeur Technique (40%)
  - ○ Moyens humains proposés (20%)
  - ○ Délais d'exécution (20%)
- ❑ Développement durable (10 %)
  - ○ Mesures environnementales (5 %)
  - ○ Mesures sociales (5%)

Le critère Prix correspond au montant indiqué dans l'annexe financière. Ce critère est analysé suivant la méthode non linéaire de G.R.A.M.P = Nb maximal de points x Offre la moins chère / Offre à noter.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui peuvent être constatées dans le détail quantitatif estimatif sont rectifiées par rapport aux prix du Bordereau des Prix Unitaires ; c'est le montant ainsi rectifié qui est pris en considération pour le jugement des offres. Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.
En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait au regard de la note obtenue pour le critère du prix.

5.3 Négociation

Sans objet. Les candidats sont invités à optimiser leur offre dès la remise de leur offre initiale.

5.4 Nombre d'attributaires du contrat

L'accord-cadre à bons de commande est mono-attributaire.

6. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme de l'acheteur : https://www.marches-publics.info/. La réponse apportée par l'acheteur le sera par écrit, et auprès de l'ensemble des entreprises identifiées comme ayant retiré le dossier de consultation.
En cas de difficulté, vous pouvez contacter le service de la commande publique de la Ville : marches@cuers.fr